



Fiche Gestionnaire

Inter-Médiation Locative/Solibail

- 1) **Lorsqu'un logement est disponible et adapté à une situation, le SIAO Insertion adresse l'évaluation**, qui motive la décision d'orientation, **au GIP Habitat et Interventions Sociales (GIP HIS), accompagnée de la fiche navette Solibail.**
- 2) **Le GIP-HIS**, après vérification et validation de la candidature, **transmet à l'opérateur l'évaluation sociale** en vue d'une possibilité d'admission.
- 3) **L'opérateur Solibail prend contact**, avec le travailleur social prescripteur, avec copie au GIP-HIS et au SIAO, pour indiquer sa possibilité d'admission ou son refus motivé.
- 4) Dans le cas d'une **validation de l'admission**, l'opérateur **organise en lien avec le travailleur social prescripteur un rendez-vous** avec l'utilisateur, avec une information au GIP-HIS et au SIAO Insertion.
- 5) **Le travailleur social prescripteur instruit le dossier d'admission et les aides à l'entrée dans les lieux.**
- 6) **Suite au rendez-vous avec l'utilisateur :**
 - a. **L'opérateur organise l'entrée dans les lieux** avec le travailleur social prescripteur en informant le GIP HIS, qui transmet les informations au SIAO Insertion.
 - b. Si L'opérateur émet un **refus**, celui-ci devra être **motivé par écrit** au SIAO Insertion et au GIP-HIS pour transmission **au travailleur social prescripteur et à l'utilisateur.**
 - c. Si l'utilisateur émet un refus, le GIP-HIS informe le SIAO Insertion, qui s'assure que l'information et les motifs sont bien transmis au travailleur social prescripteur